

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 18 MAI 2022**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 18^e jour du mois de mai 2022 à 19 h 30 au Centre des arts populaires de Nicolet, 725, boulevard Louis-Fréchette à Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M. Mathieu FILION	Maire suppléant de Paroisse de Saint-Célestin
M ^{me} Christine GAUDET	Mairesse d'Aston-Jonction
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAROCHE	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac
M. Alain VOULIGNY	Maire de La Visitation-de-Yamaska

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, M^{me} Geneviève Mailhot, directrice des finances, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 20 avril 2022
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 4 mai 2022
- 1.5 Documents reproduits
- 1.6 Comité administratif des mois de juillet et août 2022

2. RAPPORT FINANCIER 2021

- 2.1 Présentation et adoption du rapport financier 2021

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 3.1 Suivi du budget au 30 avril 2022

4. PROJET DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

- 4.1 Acceptation du 71^e projet : Réaménagement de la salle de croquet dans la municipalité de Grand-Saint-Esprit

5. AFFAIRES COURANTES

- 5.1 Autorisation de demande de subvention pour la phase 1 de l'inventaire du patrimoine bâti
- 5.2 Octroi d'un mandat pour une offre de service de l'Escouade Propulsion

- 5.3 Stratégie d'aménagement du territoire | Octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un devis pour définir la capacité d'accueil des infrastructures du territoire de la MRC
- 5.4 Stratégie d'aménagement du territoire | Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 5.5 Octroi d'un mandat pour la Révision du plan d'effectifs et sa mise en application
- 5.6 Activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants | Municipalité de Saint-Elphège
- 5.7 Activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants | Municipalité de Saint-Wenceslas
- 5.8 Autorisation d'achat d'équipements pour le transport collectif et actif
- 5.9 Dépôt d'une demande de financement à l'appel de projets dans le cadre de la mesure de coopération climatique municipale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

6. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 6.1 Revue de presse
- 6.2 Rapports des présidents de comités
 - 6.2.1 Comités internes
 - 6.2.1.1 Comité d'investissement commun
 - 6.2.2 Comités externes

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

8. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 8.1 Aménagement-forêt
 - 8.1.1 Adoption du règlement 2022-03 concernant les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin biologique tenues par la MRC de Nicolet-Yamaska à la demande d'une municipalité de son territoire
 - 8.1.2 Avis de conformité au règlement 457-2022 – Ville de Nicolet
 - 8.1.3 Avis de conformité au règlement 2022-06 – Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin
 - ~~8.1.4 Commission chargée de tenir une consultation publique sur un projet d'élevage porcin biologique dans la Ville de Nicolet~~
 - 8.1.5 Avis de motion 2022-04 | Adoption d'un nouveau règlement relatif au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Nicolet-Yamaska - Règlement 2022-04
 - 8.1.6 Dépôt du projet de règlement 2022-04 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 8.2 Cours d'eau et carrières-sablières

9. DEMANDES D'APPUI

- 9.1 Appui financier au projet d'éradication de la châtaigne d'eau sur la rivière Saint-François par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)
- 9.2 Appui au Moulin Michel de Gentilly pour sa candidature comme Espace Bleu au Centre-du-Québec
- 9.3 Hausse des coûts des travaux d'infrastructures
- 9.4 Résolution générale pour mettre fin au pillage archéologique

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1
OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2022-05-129
1.2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout du point suivant :

6.2.2.1 Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

CONSIDÉRANT le retrait du point suivant :

8.1.4 Commission chargée de tenir une consultation publique sur un projet d'élevage porcin biologique dans la Ville de Nicolet

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-130
1.3
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 18 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 18 avril 2022 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 18 avril 2022 ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 4 mai 2022 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval, ce 18 mai 2022.

1.5
DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2022-04-25	MELCCC	Aide financière Développement d'un service clé en main d'implantation et d'entretien de bandes riveraines en milieu agricole dans la MRC de Nicolet-Yamaska (2 ^e versement : 55 282,50 \$)
2022-05-13	Carotte Joyeuse	Demande de soutien financier

1.6
COMITÉ ADMINISTRATIF DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2022

La rencontre du Comité administratif prévue le 6 juillet 2022 est déplacée au 13 juillet 2022 et la rencontre du 3 août 2022 est déplacée au 10 août 2022 à 13 h 30 au centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska.

2.0
RAPPORT FINANCIER 2021

2022-05-131 **2.1**
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Le rapport financier 2021 est présenté par Mme Audrey Morin, comptable de la firme Raymond Chabot qui avait le mandat de réaliser ce rapport. Mme Morin répond aux questions du directeur général et des élus.

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt des états financiers de l'année 2021 préparés par la firme Raymond Chabot ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter les états financiers au 31 décembre 2021 de la MRC de Nicolet-Yamaska, tels que déposés et réalisés par la firme Raymond Chabot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1
SUIVI DU BUDGET AU 30 AVRIL 2022

Mme Geneviève Mailhot présente l'état des résultats du budget 2022 au 30 avril 2022.

Une motion de félicitations est faite à l'équipe de l'administration par M. Stéphane Biron concernant le dépôt des états financiers dans les délais et la clarté de la présentation des résultats.

4.0
PROJET DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

2022-05-132 **4.1**
ACCEPTATION DU 71^E PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE CROQUET DANS LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-SAINT-ESPRIT

CONSIDÉRANT le montant de 60 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2022 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire pour la municipalité du Grand-Saint-Esprit ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité du Grand-Saint-Esprit d'un montant de 60 000 \$ pour le projet de réaménagement de la salle de croquet (40 % du coût total du projet s'élevant à 150 000 \$) ;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Grand-Saint-Esprit lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 (résolution 2022-05-066) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la municipalité de Grand-Saint-Esprit ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Thérioux, maire de Saint-François-du-Lac

et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Réaménagement de la salle de croquet » appuyé par la municipalité du Grand-Saint-Esprit pour un montant maximum de 60 000 \$, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

AFFAIRES COURANTES

5.1

2022-05-133 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PHASE 1 DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC d'effectuer un inventaire du patrimoine bâti du territoire pour respecter les plus récentes modifications apportées à la loi sur le patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT que pour supporter les MRC dans la préparation de la phase 1 de l'inventaire, telle qu'exigée par le ministère de la Culture et des Communications, un soutien financier est offert par le biais du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial ;

CONSIDÉRANT que la date de dépôt pour ce programme est le 31 mai 2022 et qu'il permet d'aller chercher jusqu'à 75 % des dépenses admissibles ou un maximum de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme *La boîte d'urbanisme* au montant de 64 816 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC à procéder à une demande de financement au programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial pour la réalisation de la phase 1 de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents officiels en lien avec cette demande, et ce, dans le respect des cadres et procédures normales de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

2022-05-134 OCTROI D'UN MANDAT POUR UNE OFFRE DE SERVICE DE L'ESCOUADE PROPULSION

CONSIDÉRANT le déploiement de la plateforme « Notre Centre-du-Québec, Goûtez-y! » ;

CONSIDÉRANT un potentiel repositionnement de cette plateforme (modèle d'affaires et stratégie marketing) en raison de l'évolution rapide et l'émergence de nouveaux projets liés à la commercialisation en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT l'expertise nécessaire pour réaliser ce mandat ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Escouade Propulsion de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est fiduciaire de ce projet, au nom des MRC du Centre-du-Québec ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit

et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le mandat d'accompagnement à l'Escouade Propulsion de l'ARDECQ tel que défini dans l'offre de service.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents officiels en lien avec ce mandat, et ce, dans le respect des cadres et procédures normales de la MRC.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire régional associé au projet « Notre Centre-du-Québec, Goûtez-y! ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-135 **5.3**
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS POUR DÉFINIR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT la vision de développement et les réflexions stratégiques du Conseil de la MRC élaborées lors de son plus récent lac-à-l'épaule ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite, conformément à cette vision et ses réflexions, se doter d'une véritable stratégie d'optimisations des infrastructures et des espaces de développement urbain de son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette stratégie devra préalablement s'appuyer sur une évaluation détaillée de la capacité d'accueil des infrastructures et des espaces urbains de son territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des maires d'obtenir une expertise et un accompagnement professionnels à cette fin ;

CONSIDÉRANT qu'un accompagnement professionnel est souhaité pour élaborer un devis visant à obtenir des offres de services pour ce mandat ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Techni-Consultant ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer un mandat d'élaboration d'un devis visant à obtenir des offres de services professionnels pour l'évaluation de la capacité d'accueil des infrastructures et des espaces urbains du territoire de la MRC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents officiels en lien avec ce mandat, et ce, dans le respect des cadres et procédures normales de la MRC.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « 02-620-74-494 Développement économique – projets majeurs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-136 **5.4**
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet « Stratégie d'optimisation des infrastructures et des espaces de développement urbain » ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- QUE** le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Stratégie d'optimisation des infrastructures et des espaces de développement urbain » et d'assumer une partie des coûts ;
- QUE** le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- QUE** le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;
- QUE** la préfète, Mme Geneviève Dubois, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5

2022-05-137

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS ET SA MISE EN APPLICATION

- CONSIDÉRANT** l'appréciation de contribution et les attentes signifiées à la direction générale pour l'année 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que le plan de suivi de l'appréciation de contribution et d'attentes signifiée soumis par la direction générale prévoit cinq mesures, dont l'évaluation de la charge de travail de l'équipe administrative ;
- CONSIDÉRANT** qu'un accompagnement professionnel est souhaité, à cette fin, pour la réalisation d'un mandat de révision du plan d'effectifs et sa mise en application pour l'équipe administrative de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de Pro-Gestion ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer un mandat de révision du plan d'effectifs et sa mise en application pour l'équipe administrative de la MRC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents officiels en lien avec ce mandat, et ce, dans le respect des cadres et procédures normales de la MRC.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « 02-130-30-120 Administration générale – rémunération supplémentaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6

2022-05-138

ACTIVITÉS DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELPHÈGE

- CONSIDÉRANT** l'appel de projets auprès des municipalités pour soutenir la tenue d'activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants, dans le cadre du plan d'action *ImmigrAction* ;
- CONSIDÉRANT** la demande de la municipalité de Saint-Elphège pour une activité de rapprochement interculturel répondant aux objectifs du programme ;

CONSIDÉRANT que le coût total prévu pour l'activité est de 2 150 \$ et que le montant demandé de 945 \$ correspond au ratio (70 %-30 %) ;

CONSIDÉRANT que la tenue de l'activité est prévue dans les délais prescrits par le plan d'action *ImmigrAction* ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser un montant 945 \$, correspondant à 70 % des coûts totaux de leur activité de rapprochement interculturel, à la suite de l'approbation du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7

2022-05-139

ACTIVITÉS DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

CONSIDÉRANT l'appel de projets auprès des municipalités pour soutenir la tenue d'activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants, dans le cadre du plan d'action *ImmigrAction* ;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Wenceslas pour une activité de rapprochement interculturel répondant aux objectifs du programme ;

CONSIDÉRANT que le coût total prévu pour l'activité est de 4 500 \$ et que le montant demandé de 3 000 \$ correspond au maximum admissible ainsi qu'au ratio (70 %-30 %) ;

CONSIDÉRANT que la tenue de l'activité est prévue dans les délais prescrits par le plan d'action *ImmigrAction* ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser un montant 3 000 \$, correspondant au maximum admissible, à la suite de l'approbation du ministère et au dépôt des résolutions de l'organisme demandeur et de la municipalité de Saint-Wenceslas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8

2022-05-140

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déployer un réseau d'infrastructures favorisant la mobilité durable sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'étude de mobilité réalisée par Roulons VERT a permis d'identifier des besoins en infrastructures pour favoriser l'utilisation du transport collectif et l'intermodalité des transports ;

CONSIDÉRANT que la MRC bénéficie d'une subvention de 35 338 \$ du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports (MTQ) ;

CONSIDÉRANT que la MRC a obtenu une soumission de 27 693 \$ (avant taxes) des Industries FABCO pour l'achat et la livraison de trois (3) abribus (installation comprise), trois (3) bancs et trois (3) supports à vélos ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser l'achat des trois (3) abribus, trois (3) bancs et trois (3) supports à vélos, conforme à la soumission de 27 693 \$ (avant taxes) obtenue le 10 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-141 **5.9**
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À L'APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA MESURE DE COOPÉRATION CLIMATIQUE MUNICIPALE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT que la lutte aux changements climatiques est un enjeu prioritaire pour la MRC de Nicolet-Yamaska, identifié au Plan de transition écologique ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance de l'*appel de projets dans le cadre de la mesure de coopération climatique municipale* du MELCC ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déposer le projet « Mission européenne de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la lutte aux changements climatiques » afin d'organiser une mission à l'étranger visant l'acquisition de connaissances et de meilleures pratiques pour lutter contre les changements climatiques ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à participer au projet « Mission européenne de la MRC de Nicolet-Yamaska pour la lutte aux changements climatiques » et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'*appel de projets dans le cadre de la mesure de coopération climatique municipale* du MELCC ;

QUE la préfète, Mme Geneviève Dubois, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0
POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

6.1
REVUE DE PRESSE

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska du mois d'avril 2022.

6.2
RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

6.2.1
COMITÉS INTERNES

6.2.1.1
COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 21 avril 2022.

6.2.2
COMITÉS EXTERNES

6.2.2.1
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)

M. Claude Lefebvre, président du CRECQ et représentant de la MRC, souligne que l'organisme a célébré le 21 avril dernier son 25^e anniversaire en procédant au lancement d'un recueil historique, réunissant ses grandes réalisations et illustrant l'étendue de son expertise en matière d'action et de sensibilisation environnementale.

7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

8.0
DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

8.1
AMÉNAGEMENT-FORÊT

2022-05-142 **8.1.1**
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-03 CONCERNANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN BIOLOGIQUE TENUES PAR LA MRC DE NICOLET-YAMASKA À LA DEMANDE D'UNE MUNICIPALITÉ DE SON TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT** que l'alinéa 1 de l'article 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (RLRQ, c. A-19.1) prévoit les modalités de création d'une commission créée par la MRC de Nicolet-Yamaska afin de tenir une consultation publique sur certains types de projets d'élevage porcin biologique ;
- CONSIDÉRANT** que cette loi prévoit la présentation du projet d'élevage porcin biologique par le demandeur du permis au cours de l'assemblée publique et que la commission entend les citoyens à ce sujet ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun, compte tenu des courts délais mentionnés à cette loi, de déterminer des modalités de création de cette commission afin d'assurer le bon déroulement d'une consultation publique sur le projet d'élevage porcin biologique ;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 165.4.11 LAU, les MRC ont l'obligation de tenir une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin biologique si le Conseil d'une municipalité de leur territoire en fait la demande ;
- CONSIDÉRANT** que la tenue d'une assemblée de consultation publique, par la MRC de Nicolet-Yamaska, entraînera des dépenses et des coûts relatifs au temps du personnel de la MRC, à l'octroi de mandat à des consultants, aux frais de déplacement des employés et des élus de la MRC affectés au dossier, à la photocopie et la transmission de documents, à la publication d'avis dans les journaux, à la location de salles, à l'enregistrement des séances et autres ;

- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 205 de la LAU, si aucun règlement de la MRC ne précise la répartition des dépenses selon des critères qu'elle détermine, les dépenses sont réparties à l'ensemble des municipalités, en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC peut, en vertu du 2e alinéa de l'article 205 de la LAU, adopter un règlement pour répartir les dépenses entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon les critères qu'il détermine ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que les dépenses et les coûts de la tenue d'une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin biologique soient aux frais de la municipalité demanderesse et non pas à l'ensemble des municipalités de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter et d'établir des modalités et une tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin biologique ;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire de ce Conseil des maires du 20 avril 2022 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2022-03 concernant les modalités et la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin biologique tenues par la MRC de Nicolet-Yamaska à la demande d'une municipalité de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-143 8.1.2
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 457-2022 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 77-2004) concernant l'ajout d'un usage de type bifamiliale et trifamiliale ainsi que des dispositions relatives au travail à la maison pour les travailleurs autonomes.*

- CONSIDÉRANT** le projet de règlement 457-2022 ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 457-2022 ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 457-2022 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-144

8.1.3

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2022-06 – MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-CÉLESTIN

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage afin d'autoriser un nouveau groupe d'usage commerce II dans la zone A-01.*

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2022-06 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage 2015-05 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin un certificat de conformité pour le règlement 2022-06 ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 2022-06 de la municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1.4

COMMISSION CHARGÉE DE TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN BIOLOGIQUE DANS LA VILLE DE NICOLET

Point retiré de l'ordre du jour.

8.1.5

AVIS DE MOTION | ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA - RÈGLEMENT 2022-04

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2022-04 ayant pour objet d'adopter un nouveau règlement relatif au Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska.

8.1.6

2022-05-145

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-04 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska peut instaurer un Comité consultatif agricole ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la réglementation actuelle relativement au Comité consultatif agricole ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 mai 2022 conformément aux dispositions de Code municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été envoyée à tous les membres du Conseil des maires et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2022-04 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

9.0

DEMANDES D'APPUI

9.1

2022-05-146

APPUI FINANCIER AU PROJET D'ÉRADICATION DE LA CHÂTAIGNE D'EAU SUR LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS PAR LE CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS (COGESAF)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a identifié au Plan de transition écologique souhaiter lutter contre les espèces exotiques envahissantes (action 29) ;

CONSIDÉRANT que la châtaigne d'eau est une espèce exotique envahissante, présente sur la rivière Saint-François, qui peut contribuer à réduire la biodiversité d'espèce végétale indigène, réduire la concentration d'oxygène dissous disponible pour la faune locale ainsi que nuire à la qualité de plusieurs activités comme la navigation de plaisance, la baignade et la pêche ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassins versants COGESAF mènera en 2022 et 2023 une deuxième phase de détection et d'éradication de la châtaigne d'eau sur la rivière Saint-François ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. André Descôteaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) dans le projet d'éradication de la châtaigne d'eau dans la rivière Saint-François en 2022-2023 pour un montant total de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

2022-05-147

APPUI AU MOULIN MICHEL DE GENTILLY POUR SA CANDIDATURE COMME ESPACE BLEU AU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'annonce de la mise en place par le gouvernement du Québec d'un réseau Espace Bleu, en mars 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un concept permettant la mise en valeur d'un bâtiment patrimonial par région afin d'en faire des lieux de promotion et de transmission du patrimoine culturel québécois et contribuer à la vitalité économique, culturelle et touristique du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Société des amis du Moulin Michel inc. (SAMMI) souhaite voir son institution recevoir la qualification d'Espace Bleu du Centre-du-Québec et qu'elle répond aux critères du gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le développement, dans la MRC de Bécancour, d'un pôle d'attraction régional, culturel et touristique rattaché au réseau national des Espaces Bleus du Québec aura un effet positif sur l'ensemble du développement culturel et touristique de la région, y compris pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'appuyer la candidature de la Société des Amis du Moulin Michel inc. (SAMMI) au réseau des Espaces Bleus du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3

2022-05-148

HAUSSE DES COÛTS DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT le guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que ce guide prévoit le calcul de l'aide financière au mètre linéaire pour les travaux admissibles à ce programme, notamment la réhabilitation, remplacement ou ajout de conduite d'égout pluvial ;

CONSIDÉRANT que ce calcul a été établi en 2019, sans mise à jour malgré l'accroissement des coûts liés à ces travaux ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de demander à Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de soulever cet enjeu auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et d'évaluer les ajustements possibles à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4

2022-05-149

RÉSOLUTION GÉNÉRALE POUR METTRE FIN AU PILLAGE ARCHÉOLOGIQUE

CONSIDÉRANT la loi sur le patrimoine culturel du MCC qui oblige l'obtention d'un permis pour effectuer des fouilles archéologiques ;

CONSIDÉRANT que des fouilles illégales avec des détecteurs de métal sont en hausse sur le territoire et que ces actes peuvent causer des dommages irréparables au plan scientifique à des sites archéologiques et donc au patrimoine collectif ;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait produire une étude de potentiel archéologique sur le territoire en 2013 et que le patrimoine archéologique est une richesse pour nos communautés qui moussent le sentiment d'appartenance des citoyens, en plus d'avoir un fort potentiel pour le développement touristique ;

CONSIDÉRANT que la nation Waban Aki a déjà entrepris des activités de sensibilisation et que des archéologues du territoire sonnent l'alarme depuis un bon moment ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston

et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC de NY appuie les efforts de la nation Waban Aki et qu'elle s'engage à faire la promotion du respect du patrimoine archéologique sur son territoire. Il est également proposé de demander aux autres conseils des maires de la région de faire de même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

AFFAIRES NOUVELLES

Une motion de félicitations est faite par M. Claude Lefebvre et au nom des membres du Conseil de maires à Mme Geneviève Dubois pour sa nomination au sein du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le conseil d'administration l'a élue trésorière de l'importante organisation qui regroupe plus de 360 municipalités.

11.0

2022-05-150

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures trente (20 h 30).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS**

Signatures

**GREFFIER-TRÉSORIER
MICHEL CÔTÉ**